

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2019-034

CONSTITUTION D'UNE
PROVISION POUR RISQUES ET
CHARGES FINANCIERS

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 26 mars 2019 et affichée le 26 mars 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 31 AVR 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi deux avril, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (M. Brandon Incana), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot (17h11), Mme Valérie Auber (17h11), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (17h41).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2019-034

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
FINANCIERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article R2321-2 qui prévoit la constitution de provisions à hauteur du risque d'irrecouvrabilité ;

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 - MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la délibération n°2015-140 du Conseil municipal du 3 novembre 2015 relative au fonctionnement de la Sem Gem'Port des Mascareignes ;

Vu le jugement du 7 novembre 2018 du Tribunal mixte de commerce ;

Vu le jugement du 2 janvier 2019 du Tribunal mixte de commerce ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales », « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Politique culturelle sportive et petite enfance » du 25 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du 2 avril 2019 relatif à la constitution d'une provision pour risques et charges financiers liée à la procédure de redressement judiciaire de la SEM Gem'Port des Mascareignes, pour l'exercice 2019 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (3 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador et 1 abstention : Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la constitution d'une provision de 400 000 € pour risques et charges financiers, au titre de l'avance en compte courant accordée à la SEM Gem'Port des Mascareignes en 2016 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux inscriptions qui en découlent et à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU